

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ  
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

## Edito

*Le bureau national vous souhaite à tous et aux vôtres  
de joyeuses fêtes et une bonne année*

L'année 2013 s'achève. Elle a été difficile. De nombreux salariés ont perdu leur emploi, parfois en conséquence de la faillite de leur société, mais le plus souvent parce que les directions d'entreprises ont décidé des mesures de restructuration ou de délocalisation dans le seul objectif de relever encore plus les dividendes des actionnaires. La CGT lance une campagne d'information sur le coût du capital. Le site confédéral ([www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)) est riche d'articles, d'animations, et d'un remarquable dessin animé sur l'austérité. Tout cela doit nous aider à entamer le débat avec les salariés. De même, le pouvoir d'achat de nos salaires dans la Fonction Publique continuera à baisser, si la CGT ne parvient pas à convaincre les fonctionnaires qu'ils n'ont pas de raison de subir l'austérité et qu'ils doivent se mobiliser massivement. Pour aider les salariés à sortir de la

résignation, il faut faire comprendre les origines de la crise pour qu'ils abandonnent définitivement l'idée que ce sont nos salaires et le coût de la fonction publique qui sont trop élevés. Non, la sortie de la crise passe par la satisfaction de nos besoins et par le développement du service public. L'année 2014 pourra alors être une année d'espoir et de luttes.

L'initiative intersyndicale du 12 décembre contre l'austérité imposée par le gouvernement dans l'enseignement supérieur et la recherche, comme

dans l'ensemble de la Fonction Publique, marque une première étape de mobilisation, avec une manifestation de près de 1000 personnes à Paris et plusieurs rassemblements en province. Il faut dire que l'enjeu est de taille. Le budget 2014 des organismes de recherche sera dur pour les laboratoires et pour les personnels.



Les chiffres, que nous détaillons dans ce BRS, démontrent que les suppressions d'emplois vont avoir de lourdes conséquences dans les services administratifs et dans les labos. La situation des contractuels ne devrait pas s'améliorer, d'autant que le ministère et les Directions d'EPST persistent à empêcher les faibles avancées de la loi Sauvadet en matière de titularisation. La pression sur le travail deviendra encore plus impitoyable. Nous ne pourrons pas aider tous nos collègues en situation de souffrance au travail sans imposer le débat sur les causes et les conséquences du management à la mode RGPP/MAP et de l'austérité. La journée d'étude que le syndicat organise le 22 janvier 2014 doit nous aider en cela.

Souhaitons aussi une bonne année au syndicat. Celui-ci renforce ses effectifs, mais il faut que nous améliorions notre vie syndicale dans nos sections et dans les régions. C'est la condition pour être plus efficace. 2014 sera pour nous une année d'importance. Il faut, dès maintenant, préparer les élections pour renouveler les Comités Techniques et les Commissions Administratives Paritaires dans tous les organismes. L'audience et les moyens syndicaux du SNTRS-CGT seront fonction de notre influence lors de ce scrutin qui aura lieu le 4 décembre 2014. C'est par nos interventions tout au cours de l'année que nous gagnerons ces élections.

Daniel Steinmetz

<b>Edito</b>	1-2
La grande plongée des budgets des organismes et la situation du CNRS	3
2014 : avis de tempête sur l'IRD	4
La restructuration de l'ESR	5-12
Une attaque en règle contre les réseaux métiers du CNRS	13
Archéologues en lutte pour un pôle public de recherche : Inrap, Culture, CNRS, Université, collectivités territoriales	14-15
Crise au sein des CAP du CNRS	16
Les CAP du CNRS ne sont plus en capacité de fonctionner normalement	16
<b>Droits</b>	
Dialogue social et Fonction Publique : Les élections 2014 de nos instances de concertation	17-18
<b>Tribune libre :</b>	
L'installation d'une plateforme public-privé n'est pas une question de moyens. Chaque projet doit être combattu.	
Celui prévu au CEFÉ (Montpellier) n'aura pas lieu, nous devons nous en féliciter !	18-19
Une réaction à la tribune libre de Michel Gruselle dans le BRS n°466	20
<b>International</b>	
Hors des frontières de la France...	20-23
<b>Hommage</b>	
Afrique du Sud et monde entier : 5 décembre 2013, Mandela Day	24

### *Hommage à Maya Sitruck*

*Notre camarade Maya Sitruck est décédée à la suite d'une longue maladie. Elle était adhérente de la section de Jussieu depuis de longues années et jamais elle n'a renoncé à nous faire part de son attachement au syndicat. Nous l'avons vue une dernière fois lors d'une petite réception que la CGT organise régulièrement sur le campus et qui est un moment de fraternité en particulier où se retrouvent les anciens syndiqués et les nouveaux. Nous présentons nos condoléances aux siens et tout particulièrement à notre ami Jean-Pierre Pencilé, son compagnon.*

*La section de Jussieu du SNTRS-CGT*

## *La grande plongée des budgets des organismes et la situation du CNRS*

Les ministres de la recherche se succèdent, mais les mauvaises habitudes persistent. Valérie Pécresse présentait son budget de la recherche en y incluant sans vergogne les milliards du crédit impôt recherche. Geneviève Fioraso, quant à elle, se contente d'affirmer qu'elle ne supprimera pas d'emplois et que son budget est l'un des moins affectés par l'austérité gouvernementale. Selon elle, la partie recherche du budget du MESR ne baissera que de 0,5%. Mais le fossé est profond entre le discours ministériel et la réalité.

Dans la quasi-totalité des universités, les budgets 2014 mettront en place des mesures d'austérité très concrètes : gels d'emplois, réduction de l'offre d'enseignement. Le budget de l'IRSTEA (ex Cemagref) baisse de 8% et aucun concours n'y sera ouvert en 2014. Au CNRS, la baisse du budget en 2014 sera de 4,6 %. L'origine de cette baisse est double :

- D'une part **la dotation de l'État baissera** probablement de près de 2% et non de 0,4% comme annoncé. L'explication de cette différence tient à la réserve de 44 millions imposée par la LOLF. En règle générale, les crédits mis en réserve sont le plus souvent supprimés en fin d'année. Sur les crédits de fonctionnements des ministères, le taux de mise en réserve sera en 2014 de 7% au lieu de 6% en 2013. Dans les EPST, cela concerne le FEI (Fonctionnement, Equipement et Investissement). Les années précédentes, le CNRS, comme les autres EPST, bénéficiait d'un taux réduit de moitié. Cette année, le taux réduit ne sera que de 5%. Ce qui veut dire encore plus d'austérité.

- D'autre part, **les ressources propres baisseront** de 101 millions d'euros pour s'établir à 700 M€ : l'origine de cette baisse vient principalement de la chute attendue des contrats ANR et des ressources immobilières. En 2014, le budget de l'ANR sera amputé de 80 millions d'euros, mais, contrairement à 2013, aucun reversement n'aura lieu en direction des organismes.

Les conséquences sur l'emploi seront très dures. Seuls les départs en retraite seront remplacés (selon le discours officiel), ce qui se traduira par la perte en 2014

de 150 à 180 postes de titulaires suite à des démissions, des décès ou d'autres causes de départ. Il y aura donc en 2014 : 642 recrutements (300 chercheurs et 342 IT). Compte tenu de la baisse des départs en retraite dans les années à venir, il n'y aura plus que 416 recrutements en 2017 ! Dans certains instituts, on parle de probabilité d'année(s) blanche(s) à venir.

Le CNRS prévoit également une baisse dramatique des CDD payés sur subvention d'État. Ceux-ci passeront à 1275 ETPT (Equivalents Temps Pleins Travaillés) au lieu des 2015 prévus au budget initial de 2013. Ces postes vont principalement en délégation pour suppléer aux absences pour maladie, et dans les labos pour faire la jonction entre les retraites et les concours. La baisse des dépenses de personnels dans les délégations et au siège sera de 3,4% en moyenne. Mais pour les services territoriaux, c'est-à-dire les délégations, les dépenses pour les salaires des titulaires et CDD sur crédits d'État passeront de 86,9 millions d'euros en 2013 à 77,9 millions en 2014. Tout cela se traduira par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Les crédits d'État, hors salaires, affectés aux instituts diminueront en moyenne de 6,8%. Cette baisse dépendra des instituts, de -1,4% pour les mathématiques à -12,6% pour l'informatique. La baisse portera principalement sur les projets des instituts en diminution de 35%, la direction choisissant de maintenir les dotations aux laboratoires. Les Très Grandes Infrastructures de Recherche gérées par le CNRS perdront également 5% de leur budget par rapport à 2013.

En même temps, la Direction, suivant les recommandations du ministère, fait la promotion des « financements européens », censés remplacer les moyens manquants. Mais ceux-ci obéissent aux priorités d'Horizon 2020 et ne s'obtiennent que suite à une sélection bureaucratique. Ils ne sont sûrement pas la solution. Face à cette austérité généralisée, nous devons nous mobiliser.

Daniel Steinmetz

## 2014 : avis de tempête sur l'IRD

En 2013, l'Institut de Recherche pour le Développement aura été au cœur d'un débat au niveau gouvernemental puisque ce ne sont pas moins de deux rapports qui se sont focalisés sur l'Institut : un rapport d'audit d'une mission conjointe de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et du Ministère des Affaires étrangères (MAE), et un du Sénat. Par ailleurs, dans son dernier rapport le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) traite des perspectives pour la recherche en coopération, au sein de laquelle IRD et CIRAD ont un rôle central. La recherche au Sud coûte cher, et il fut donc question de savoir si l'Etat allait maintenir l'IRD en l'état ou... s'en débarrasser.

La première cible fut l'agence de moyens (AIRD) qui, malgré son intégration en tant que direction au sein de l'institut, s'est révélée être incapable de jouer son rôle d'interface pour répondre aux besoins des partenaires du Nord et du Sud, comme à ceux des unités de recherche de l'IRD lui-même. La seconde cible fut les indemnités d'expatriation, qui sont effectivement élevées, mais répondent toutefois au besoin de motiver les chercheurs, ingénieurs et techniciens pour aller s'expatrier dans des pays à risque, tout en assumant un certain nombre de contraintes telles que l'abandon d'un travail pour le conjoint ou la conjointe, ou les charges inhérentes au maintien d'un logement en métropole.

Le lien de fraternité qui s'est tissé au cours de plusieurs décennies avec nos partenaires du Sud est à l'origine d'un partenariat de qualité. Cela résulte de notre présence forte sur le terrain que nous souhaitons voir pérennisée par le maintien de l'expatriation qui ne peut être remplacée par des missions longue durée, car elles sont difficiles à gérer pour les agents chargés de famille. Nous réaffirmons notre opposition à la réduction des indemnités d'expatriation, qui constituerait un frein aux affectations au Sud, tout en insistant sur le niveau d'exigence qui doit accompagner un projet d'expatriation. Il serait toutefois prétentieux de dire que seul l'IRD est capable de répondre à la demande de tous les pays du Sud, comme à de nouveaux défis scientifiques sur lesquels l'Institut n'a pas forcément les compétences, ni même les moyens. Dès lors, il est donc essentiel de pouvoir faire intervenir d'autres partenaires scientifiques ; en ce sens, le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) nous paraît être le plus à même de gérer la coordination de l'ensemble des acteurs de la recherche intervenant au Sud à la place

de l'AIRD ; les tutelles au dernier CA du 6 décembre ont en effet acté sa dissolution, qui sera validée prochainement par décret portant réorganisation et fonctionnement de l'IRD.

Toutefois, les trois rapports font état de la qualité du travail scientifique de l'IRD et de son appui bénéfique à ses partenaires du Sud, faisant de l'Institut un acteur essentiel de la diplomatie scientifique de la France au Sud. Cela n'évitera pas une coupe budgétaire pour 2014, puisque la subvention de l'État pour charge de service public (SCSP) baissera de 2,4 %, baisse s'inscrivant dans les mesures d'économie appliquées à l'ensemble des opérateurs de l'Etat (-2,6 millions d'euros pour l'IRD) :

- Un plafond d'autorisation d'emplois baissant de 38,2 ETP en 2014.
- La dotation récurrente et les actions finalisées subissent une baisse globale de 17 % qui se traduit, selon les unités, par une diminution de l'ordre de 20 à 30 % de leur budget de fonctionnement récurrent.
- La part du budget des expatriations est en baisse de 2,4 millions d'euros (-8 %) et celle des Missions Longue Durée (MLD, d'une durée de 2 mois à un an) de 300 000 euros (-19 %).
- Les perspectives de recrutement sont inexistantes pour les IT et très faibles pour les chercheurs (4 CR2 et 4 DR2).
- Paradoxalement, nous constatons une baisse de -1,61 % des crédits des unités de recherche, de -0,81 % des fonctions de soutien contre une hausse des crédits des fonctions support de +1,54% !

Pour nous, section IRD du SNTRS CGT, une coupe budgétaire aussi importante remet en cause les fondements de notre action pour la recherche au Sud. Il est inacceptable que le MESR appréhende l'avenir de l'IRD sous un aspect uniquement comptable. Nous souhaitons aussi une plus grande implication du MAE dans la coordination de la Recherche au Sud, ce qui renforcerait le poids cette tutelle face au MESR et favoriserait une synergie, pas assez visible à ce jour, entre tous les intervenants scientifiques nationaux au Sud. Malgré des réunions fréquentes entre ces deux ministères et Bercy depuis la parution du rapport de l'IGAENR, les représentants des tutelles affirment que les décisions sur l'avenir de l'IRD ne seront pas prises avant début 2014.

Pascal Grébaut

# DOSSIER

## La restructuration de l'ESR

La stratégie de Lisbonne, décidée en 2000 par les quinze États membres de l'Union européenne (UE) d'alors, fixait comme objectif de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010 ». Les États devaient engager une série de réformes, afin de faire de l'innovation le moteur de la croissance et de rendre l'Europe la plus attrayante possible pour les investisseurs. En 2003, un rapport de l'Assemblée nationale (« rapport Garrigue ») portant sur la politique européenne de recherche et développement relevait les retards pris par la France dans l'application du programme fixé à Lisbonne ; il notait en particulier la « nette insuffisance, dans les organismes publics de recherche, de l'évaluation faite en externe ou, du moins, conduite par des scientifiques venus de l'extérieur ».

La volonté des initiateurs du mouvement de l'ESR de 2004 de ne pas affronter le gouvernement sur le fond de sa politique et de chercher un compromis a permis à celui-ci de s'emparer des propositions mises en avant par SLR et de mettre en place l'ANR et l'AERES, outils d'asservissement de la recherche et de l'enseignement supérieur à la stratégie de l'État et du patronat. Le Pacte pour la Recherche fut la première étape de la restructuration de l'ESR, suivi par la LRU de V. Pécresse, le 1<sup>er</sup> Programme Investissement d'Avenir du Grand Emprunt de la Commission Rocard/Juppé, et maintenant par la Loi Fioraso et le 2<sup>e</sup> Programme Investissement d'Avenir. Ces restructurations de l'ESR sont la déclinaison de la Stratégie de Lisbonne. Depuis 2000, les États membres de l'UE se concertent régulièrement pour adapter leur politique de l'ESR afin de rendre leurs entreprises les plus compétitives possible. Il en est ainsi du tout récent Programme « Horizon 2020 ».

Nous allons vous présenter ci-dessous tout d'abord les textes officiels qui décrivent les nouveaux programmes européens et en définissent les objectifs. Ensuite, dans la partie « analyse », nous nous livrerons à leur décryptage.

### Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 »

Ce nouveau programme de financement pour la recherche et l'innovation de l'UE a pour objectifs :

- L'intégration de la recherche et de l'innovation par un soutien sans interruption tout au long du processus, de l'idée au produit commercialisable<sup>1</sup>.
- Un soutien accru à l'innovation et à des activités proches du marché, ce qui aura un effet d'incitation économique direct.
- Un souci marqué de tirer parti des travaux visant à résoudre les principaux problèmes qui préoccupent la population, en Europe et ailleurs, c'est-à-dire les défis de société de façon à créer de nouvelles opportunités commerciales.

Horizon 2020 concentre les ressources sur trois grandes priorités distinctes complémentaires, qui correspondent à celles de la stratégie Europe 2020 et de l'initiative « une Union de l'innovation » :

- 1) Excellence scientifique
- 2) Primauté industrielle

Renforcer le caractère attractif de l'Europe pour les investissements dans la recherche et l'innovation en promouvant les activités qui sont en phase avec la réalité des entreprises. Les actions auront pour but de fournir des investissements d'envergure dans les technologies industrielles clés, d'optimiser le potentiel de croissance des entreprises européennes en leur fournissant des niveaux de financement suffisants et d'aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial.

3) Défis de société. Ce volet vise à résoudre les principaux problèmes qui préoccupent la population, il mobilise les ressources et des connaissances couvrant plusieurs domaines technologiques et disciplines scientifiques, dont les SHS. Il couvre des activités allant de la recherche à la mise sur le marché en mettant désormais l'accent sur les activités liées à l'innovation, telles que les projets pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marchés publics et la commercialisation des innovations.

Le financement se concentre sur les enjeux suivants :

---

<sup>1</sup> Souligné par le rédacteur de l'article.

- la santé, l'évolution démographique et le bien être
- la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie
- les énergies sûres propres et efficaces
- les transports intelligents, verts et intégrés
- la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières
- des sociétés inclusives, novatrices et sûres

Le développement durable est un objectif général d'Horizon 2020. 60% du budget global du programme cadre lui est dédié. 35% du budget Horizon 2020 est consacré à des dépenses liées au climat. Horizon 2020 est étalé sur 7 ans et pourra être ajusté.

La commercialisation des innovations, notamment par le secteur public, bénéficie d'un soutien accru. Cela passe par la multiplication des activités de démonstration de mise au pied de pilotes et de validation de concepts ; il faut aussi dans cette optique mieux utiliser le potentiel des infrastructures de recherche et établir des normes techniques des procédures en matière d'achat avant commercialisation, et renforcer le financement en emprunts et en fonds propres. De nouvelles approches telles que les prix d'incitation qui récompensent la réalisation d'objectifs encourageront une plus grande variété d'innovateurs à participer. Les partenariats d'innovation européens auront pour mission de s'attaquer aux obstacles techniques, juridiques et opérationnels qui entravent l'innovation en Europe, en établissant des liens solides entre les mesures du côté de l'offre et du côté de la demande.

Budget de 6,663 milliards d'euros pour les technologies clés génériques (Key Enabling Technologies-KET) : photonique, nanotechnologies, matériaux avancés, biotechnologies et système de fabrication et de transformation avancés.

Horizon 2020 doit aider les entreprises à croissance rapide d'aujourd'hui à devenir les multinationales de demain.

Cette politique européenne est déclinée nationalement par l'Agenda France Europe 2020

## L'Agenda France Europe 2020

*« Investir dans la recherche, c'est faire le pari de la compétitivité dans un monde en mutation technologique, sociétale et environnementale. La mise en place de l'agenda stratégique "France Europe 2020" pour la recherche, le transfert et l'innovation est l'illustration de cette nouvelle politique. Il comporte une stratégie nationale de recherche, dont j'ai voulu inscrire le principe dans la Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que des mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation et assurer notre place dans l'espace européen de la recherche.*

*Cet agenda a pour ambition de fixer collectivement au regard des principaux défis auxquels notre pays doit faire face, les axes prioritaires de progrès des connaissances et des technologies et apporter les éléments de leur mise en œuvre.*

*La stratégie nationale de la recherche sera révisée périodiquement sous la coordination du ministère chargé de la recherche et mise en œuvre par l'intermédiaire des contrats pluriannuels conclus avec les organismes de recherche et les établissements d'ES, la programmation de l'ANR et les autres financements publics de la recherche.*

*Les missions de l'ANR ont été recentrées et sa programmation mise en cohérence avec l'agenda "France Europe 2020" lui-même articulé avec la programmation du nouveau programme cadre "Horizon 2020".*

*Afin d'assurer une cohérence et une lisibilité territoriales une véritable politique de site sera menée sur chaque territoire. Elle visera à mieux prendre en compte l'ancrage territorial des établissements d'ESR, leur intégration dans un écosystème de l'innovation et à assurer la cohérence d'ensemble des stratégies régionales nationales et européenne.*

*C'est à travers une politique volontariste incitative et d'accompagnement que la France entend construire une Europe de l'ESR. »*

Signé Geneviève Fioraso

Les neuf propositions de l'agenda stratégique « France Europe 2020 » :

### **1°) Mobiliser les acteurs sur 9 grands défis sociétaux**

- 1- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- 2- Une énergie, propre, sûre et efficace
- 3- Stimuler le renouveau industriel
- 4- Santé et bien être
- 5- Sécurité alimentaire et défi démographique
- 6- Mobilité et systèmes urbains durables
- 7- Société de l'information et de la communication
- 8- Sociétés innovantes et adaptatives
- 9- Une ambition spatiale pour l'Europe

Les réponses à ces défis doivent combiner à la fois des recherches fondamentales et des recherches technologiques, et conduire par des dispositifs appropriés à des innovations de diverses natures (technologique, usage, organisation...).

### **2°) Refonder le dispositif de coordination et d'orientation de la recherche en France**

L'agenda stratégique « France Europe 2020 » est doté d'une gouvernance resserrée impliquant une forte dimension interministérielle

- Un conseil stratégique de la recherche placé auprès du Premier ministre et réunissant des scientifiques et experts internationaux de haut niveau et des personnalités du monde socio-économique. Il est présidé par le Premier ministre, il propose des priorités scientifiques et stratégiques en matière de recherche et d'innovation qui seront inscrites dans l'Agenda France Europe 2020 pour leur adoption par le gouvernement. Il se substitue au Haut Conseil de la science et de la technologie et au conseil supérieur de la recherche et de la technologie.

- Un comité de pilotage interministériel présidé par le directeur général pour la recherche et l'innovation, associant acteurs de la recherche académique et industrielle et parlementaires sera en charge du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'agenda stratégique de recherche sous l'égide du Conseil stratégique de la recherche auquel il rendra compte de ses travaux.

- Les Alliances nationales thématiques de recherche. Aviesan, AllEnvi, Ancre, Allistene, Athéna. Instances naturelles de dialogue avec le monde économique, elles vont pouvoir élaborer les priorités scientifiques de la recherche de demain et ainsi jouer au côté du CNRS, un rôle clé dans la construction de l'agenda stratégique de recherche.

Les priorités de l'Agenda stratégique « France Europe 2020 » seront déclinées dans l'ensemble des contrats que l'État établit avec ses opérateurs de recherche et orienteront la programmation de l'ANR. À travers quelques indicateurs établis conjointement avec les acteurs, l'État suivra régulièrement pour chaque priorité la mobilisation de ses opérateurs les avancées scientifiques et les progrès technologiques obtenus.

### **3°) Promouvoir la recherche technologique**

L'enjeu est de renforcer la recherche technologique et partenariale en France notamment par des dispositifs d'incitation aux échanges entre entreprises et laboratoires de recherche (Crédit impôt-recherche bonifié, Institut Carnot...), avec une attention toute particulière à porter par ceux-ci aux enjeux de la propriété industrielle.

La Commission européenne a parfaitement intégré cet enjeu et envisage de mobiliser de façon inédite plusieurs politiques de l'UE au service d'une stratégie industrielle dans le domaine des technologies clés génériques (KET). Plus de 6 Mds € sont prévus pour les KET et l'intégration des KET (projets multiKETS dans le programme « Horizon 2020 »).

### **4°) Développer la formation et les infrastructures numériques**

Le numérique est un outil au service de toutes les sciences et de toutes les technologies. La simulation numérique ouvre la voie à des applications très innovantes dans les domaines à fort impact socio-économique : aéronautique, transports, énergie, médecine, biologie, matériaux, environnement etc. La simulation numérique et l'exploitation de très grandes masses de données sont des technologies clés et constituent des enjeux majeurs pour la recherche scientifique et technologique, pour l'innovation et la compétition nationale.

### **5°) Favoriser l'innovation et le transfert technologique**

La mission de transfert est désormais explicitement mentionnée par la loi sur l'ESR de 2013 qui prévoit des dispositions pour accroître son efficacité. Cette mission est intégrée dans l'Agenda stratégique « France Europe 2020 ».

La politique publique doit lever les verrous qui nuisent à l'efficacité du système de transfert : culture et formation insuffisante du transfert, défaut de pilotage par le morcellement des dispositifs de financement et des structures verrous organisationnels réglementaires...

Pour ce faire, la mission de transfert de la recherche publique sera affirmée dans la loi et inscrite dans le Code de la recherche.

Un programme d'actions sera mis en place pour une meilleure prise en compte du transfert dans l'évaluation des carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Un cycle de formation des cadres de la recherche publique sera mis en place.

Un réseau de formations dédiées aux métiers du transfert sera établi.

Des cours sur l'innovation et l'entrepreneuriat seront mis en place dans toutes les formations de l'ES.

Un programme de soutien aux laboratoires communs entre laboratoires de recherche et PME et ETI, le LabCom est mis en place par l'ANR et des « défis » permettant de mobiliser équipes de recherche et PME et ETI innovantes seront proposées dans les programmes de l'ANR.

## 6°) S'approprier la culture scientifique

### 7°) Développer une programmation adaptée aux grandes priorités de recherche et d'innovation

L'ANR a stimulé « une culture de projet » apte à rythmer les travaux des équipes autour d'une recherche objectivée et collaborative.

La programmation 2013 met déjà en œuvre des inflexions en faveur de projets fondamentaux ou finalisés et partenariaux, tournés vers les grands défis scientifiques et de société dans un contexte de rééquilibrage entre financements sur projets et financements récurrents des laboratoires de recherche. (NDLR. *Que ceci est bien dit !*).

À cette fin, les missions de l'ANR sont recentrées pour :

- Faciliter l'accès à l'Europe
- Soutenir les recherches interdisciplinaires portant en particulier sur les grands défis sociétaux
- Renforcer l'impact de la recherche pour le redressement productif et la compétitivité.
- Simplifier les procédures d'appel à projets
- Dépasser les frontières de la connaissance avec un corpus de programme pour
- Développer la créativité, stimuler l'audace et la prise de risque scientifique !
- Préserver une priorité vers les jeunes talents
- Avoir une articulation avec les ERC au niveau européen.

### 8°) Construire la cohérence des sites

L'agenda stratégique « France Europe 2020 » vise à renforcer l'organisation des sites universitaires et à

renforcer l'émergence de véritables écosystèmes rassemblant l'ensemble des acteurs : universités, écoles, organismes, de façon à faciliter la coopération entre le monde académique et les acteurs économiques. Par la mise en œuvre de véritables « politiques de sites » il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs locaux de l'ESR autour d'une même ambition scientifique et d'une stratégie partagée. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une organisation plus efficace du paysage de l'ESR en l'articulant mieux avec les écosystèmes locaux en cohérence avec la stratégie de « spécialisation intelligente » actuellement développée par les régions françaises dans le cadre de la future politique de cohésion de l'UE (2014-2020) et son programme de recherche « Horizon 2020 ».

Pour ce faire, un « contrat de site » sera conclu entre l'État et la communauté d'universités, en se substituant aux contrats pluriannuels État-université. Il s'appuiera sur une stratégie de site, vision partagée, cohérente, lisible et soutenable de priorités scientifiques retenues par l'ensemble de ses opérateurs (universités, écoles, organismes de recherche) présents sur le site en cohérence avec les orientations qui leur sont fixées par l'État.

Objectif : mieux inscrire les politiques d'ESR dans les territoires et en retour mieux prendre en compte dans la stratégie des établissements et des organismes, les attentes des collectivités et des acteurs socio-économiques.

Le contrat de site sera complété par des conventions spécifiques passées avec les organismes de recherche et les autres établissements d'enseignement supérieur (hors tutelle MESR).

### 9°) Accroître la présence de la recherche française en Europe et à l'international

Mutualiser et organiser le lobbying de la communauté de Recherche Développement et Innovation française à Bruxelles !!

Cette politique européenne est aussi déclinée régionalement

### **Les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente**

Les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux porteurs qui :

- concentrent l'aide et l'investissement de la politique sur les priorités, défis et besoins essentiels.
- tablent sur les points forts les avantages concurrentiels et le potentiel d'excellence de chaque pays et région
- favorisent l'innovation tant technologique que basée sur la pratique et visent à stimuler l'investissement du secteur privé
- engagent pleinement la collaboration des parties prenantes et encouragent l'innovation et l'expérimentation
- se fondent sur les faits et instaurent des systèmes de contrôle et d'évaluation éprouvés.

L'accent est placé sur l'innovation et l'esprit d'entreprise dans chaque État, membre de l'UE.

La Commission européenne souhaite que les autorités nationales et régionales à travers l'Europe établissent des stratégies de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente.

Par spécialisation intelligente, on entend l'identification des caractéristiques et avantages propres à chaque pays et région, la mise en valeur des avantages concurrentiels de chaque région et le regroupement des parties prenantes et des ressources régionales autour d'une vision de leur avenir alimentée par l'excellence.

La spécialisation intelligente constitue une condition préalable à l'utilisation du Fonds européen de développement régional (Feder) pour soutenir les investissements réellement efficaces dans les secteurs de la recherche et de l'innovation.

Les États et régions de l'UE doivent au préalable identifier les spécialisations de la connaissance les mieux adaptées à leur potentiel d'innovation en se fondant sur leurs atouts et capacités. Cela se fait à travers un processus de « découverte entrepreneuriale ». La spécialisation intelligente est synonyme de collaboration entre les entreprises, centres de recherche et universités dans le but d'identifier les domaines de spécialisation les plus prometteurs au sein d'un État membre.

Les autorités nationales ou régionales doivent ensuite rédiger un document décrivant la stratégie proposée pour le pays ou la région en question et en particulier les investissements publics et privés au programme, y compris ceux provenant des fonds structurels dans la recherche, le développement des technologies et l'innovation.

La Plateforme de la Spécialisation Intelligente lancée en juin 2011 est gérée par une équipe du Centre commun de recherche à Séville. Elle est contrôlée par une équipe de pilotage comprenant des experts issus de plusieurs services de la Communauté Européenne et bénéficie en outre de la contribution d'un groupe miroir d'experts et représentants de réseaux européens. Elle proposera une gamme de services et notamment des orientations des formations et une assistance lors de l'examen collégial des stratégies nationales et régionales. Les États et les régions sont invités à s'inscrire à la plateforme.

Le concept de la spécialisation intelligente est un perfectionnement de la méthodologie existante pour la programmation des fonds structurels. Il est basé sur la réflexion économique tirée de la pratique par les grandes organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI. La nouveauté tient au fait que ces stratégies sont une condition préalable aux financements du Feder. Les États membres et les régions doivent établir des stratégies RIS3 avant que leurs programmes opérationnels soutenant ces investissements puissent être approuvés.

Un séminaire intitulé « Des stratégies régionales d'innovation (SRI) aux stratégies de spécialisation intelligente (S3) : analyse des déclinaisons opérationnelles et préconisations pour les futures S3 » organisé par la Datar sous l'autorité du Premier ministre s'est tenu le 5 juin à Paris regroupant les responsables des régions. Le cabinet du Premier ministre a retenu les priorités nationales suivantes : enseignement supérieur et recherche, innovation, filières d'avenir et usine du futur, couverture du territoire en très haut débit et développement des usages du numérique, transition écologique et énergétique, mobilités multimodales. La déclinaison de SRI S3 en régions se fait sous l'autorité du préfet.

### **La SRI S3 en Île-de-France**

En septembre, lors de la réunion de la mise en place de la SRIS3, le Préfet a précisé d'entrée que la déclinaison régionale de la S3 se ferait dans un contexte de très forte raréfaction budgétaire. Le travail effectué pour la S3 ne servira pas uniquement pour le Feder, mais également pour le Plan Investissement d'Avenir 2.

En Île-de-France, les thématiques retenues par la S3 recouvrent les domaines d'intervention des pôles de compétitivité franciliens. La S3 sera prise en compte

pour la politique globale des fonds structureux et pour le contrat de plan État-région 2014-2020.

Le S3 vise à définir les priorités thématiques et domaines d'innovation stratégiques où l'IdF présente un avantage comparatif en vue de répondre à des besoins et défis du territoire francilien.

Dans cette logique, la S3 vise clairement l'aval de la chaîne de l'innovation : le transfert de technologies et de connaissances, la démonstration et les pilotes industriels, la mise sur le marché des innovations, en complémentarité et la valorisation d'investissements consentis par ailleurs. La S3 n'a pas vocation à travers le Feder à financer des projets de recherche fondamentale et trop en amont du marché. Par ailleurs les interventions dans le cadre de la S3 devront viser un objectif de résultats s'inscrivant dans le temps de la programmation 2014-2020.

La S3 sera concentrée sur trois thématiques qui seront les défis à 20 ans de la région IdF :

- Santé et mieux vivre
- Mobilité et Transport
- Environnement et efficacité énergétique

À partir de ces trois thématiques, cinq « Domaines d'Innovation Stratégiques » (DIS) ont été identifiés pour concentrer les fonds Feder afin de les utiliser comme un effet de levier sur l'industrie francilienne. Les DIS doivent être les vecteurs de ré-industrialisation. Cela conduit à écarter du financement Feder des domaines ayant des temps de développement trop éloignés de la mise sur le marché et ne pouvant s'inscrire dans la durée du programme.

Les 5 DIS pour l'IdF :

1. Ingénierie des systèmes complexes et logiciels  
Structuré à travers le pôle de compétitivité Systematic et l'IRT SystemX, mais également par d'autres acteurs franciliens structurant (Opticsvalley, ASTech...)
2. Création numérique  
Création de données comme l'Image (3D, image virtuelle) et le son, leur traitement et leur transmission (Big data, cloud...) elle offre un potentiel d'innovation important. La filière de la création numérique est structurée autour du pôle de compétitivité Cap Digital et Opticsvalley
3. Véhicule décarboné et intelligent  
Enjeu stratégique au plan mondial. IdF 1<sup>re</sup> région automobile avec 140 000 employés.  
Mveao, Advancity, le pôle aéronautique ASTech et Systematic, l'IRT Vedecom

4. Eco-construction et quartiers à forte qualité environnementale

Important marché local en neuf, surtout en rénovation. Les acteurs (grands groupes et PME/TPE) bénéficient de l'activité du pôle de compétitivité Advancity (Ville et mobilité durables) porteur du plan filière Greendustry et de la mise en place de l'institut d'excellence en matière d'énergie décarbonée Efficacity

5. Dispositifs médicaux

Domaines du diagnostic, de la thérapeutique, de l'information auprès des patients, de la chirurgie ou de la médecine supplétive. L'IdF représente 50% de la filière française.

Filière francilienne relativement fragmentée, mais le pôle Medicen regroupe les acteurs industriels du domaine. Implication des pôles Cap digital et Systematic, etc.

Les dispositifs médicaux ou technologie pour la santé représentent un enjeu sociétal majeur, en contribuant à la révolution des pratiques qui vont permettre de réduire le temps d'hospitalisation et d'accélérer la reprise de l'activité, de faciliter le maintien des patients à leur domicile ou d'améliorer leurs capacités fonctionnelles.

## La SRI S3 en Rhône-Alpes

Rhône-Alpes compte aujourd'hui 12 clusters et 12 pôles de compétitivité auxquels la région consacre 15 millions d'euros pour la réalisation de 350 projets innovants.

La SRI-SI de Rhône-Alpes a été construite par un premier temps de « diagnostic de l'écosystème régional d'innovation », accompagné de la réalisation de six benchmarks dont trois in situ (Bade-Wurtemberg, Helsinki et Stockholm) ! Puis un travail de concertation a réuni plus de 400 participants dont 20 % en moyenne d'entreprises lors de séminaires. Enfin 70 contributions écrites en réaction à la première version de la SRI-SI établie au mois de juillet ont été intégrées, avant de transmettre le texte définitif à la Communauté Européenne en septembre.

La SRI-SI de Rhône-Alpes comprend 7 DIS :

1. Santé personnalisée & Maladies infectieuses et chroniques
2. Procédés industriels & usine éco-efficente
3. Réseaux et stockages d'énergies
4. Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique
5. Technologies numériques et systèmes bienveillants

6. Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents

7. Sport, tourisme et aménagement de montagne.

La région soutiendra :

1°) des projets permettant de renforcer son avance technologique sur chacune de ces DSI ;

2°) des projets plus aval, de type démonstrateurs et lignes pilotes, afin d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et services et ainsi conduire à la création de nouvelles activités et d'emploi sur le territoire régional.

L'agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) sera le pilote de la SRI-S3

### L'Agence Nationale de la Recherche

La programmation de l'ANR s'inscrit maintenant dans les 9 défis sociétaux de l'Agenda France Europe 2020 pour 85 à 90% de ses financements. Le restant est dévolu à la recherche fondamentale sous le titre pompeux « aux frontières de la connaissance ». Les projets concernant les défis sociétaux doivent être collaboratifs ou constitués en réseaux ou en partenariat public privé. La sélection se fait en deux temps. Un pré-projet est soumis à un Comité d'évaluation des pré-propositions (CEP) (un par défi sociétal). Chaque dossier est examiné par trois membres du CEP qui ne réunissent jamais. Chaque expert envoie son rapport à un Comité de pilotage scientifique (CPS) qui recueille leurs avis et qui décide de valider ou non les pré-demandes de financements. Le CPS (un par défi sociétal) de 20-25 membres est composé d'experts français et étrangers, de représentants des Alliances, d'industriels et de représentants des ministères, et de toute structure que l'ANR jugera bon d'appeler.

Ceux dont les pré-demandes sont validées doivent ensuite déposer un dossier complet suivant la procédure habituelle.

### Contrat de Plan État-Région 2015-2020 : les priorités du MESR

Les Contrats de Plan État-Région (CPER) sont conçus en cohérence avec la stratégie européenne (Horizon 2020, *smart specialization* et accord de partenariat sur le Feder) avec les stratégies d'Enseignement Supérieur Recherche Innovation (France Europe 2020). Les CPER seront complémentaires des projets d'investissements d'avenir, des opérations campus, des contrats de site et des contrats des organismes de recherche.

Le MESR fixe trois priorités pour cette nouvelle génération de CPER :

- Des campus attractifs et fonctionnels. Réhabiliter et aménager les campus. (40% du bâti universitaire serait vétuste ou en voie de dégradation).
- Une politique de site dynamique et cohérente. Favoriser les projets de mutualisation, le pilotage des opérations sera confié aux structures de coopérations et de regroupement prévu par la loi ESR.
- La compétitivité et l'attractivité des territoires. Les projets soutenus dans le cadre des CPER devront « contribuer à renforcer l'insertion des établissements d'ES et des organismes de recherche dans les écosystèmes territoriaux en privilégiant les investissements liés aux projets partenariaux, au transfert des résultats de la recherche et à l'innovation ». Ils devront répondre aussi aux priorités européennes nationales et de sites.

Un volet d'équipements scientifiques sera maintenu conçu en cohérence avec les Equipex en recherchant l'effet de levier maximum avec le Feder et les plans régionaux d'investissements pluriannuels dans la recherche.

À ces programmes pilotés par le MESR s'ajoute le « Programme Investissement d'Avenir » piloté par le Commissariat à l'investissement dirigé par Louis Gallois sous l'autorité du Premier Ministre

### Programme Investissement d'Avenir 2

4,115 Md€ sont inscrits au budget 2014 de la Mires (mission interministérielle recherche et de l'enseignement supérieur) au titre des écosystèmes d'excellence du PIA2 indique le PAP (projet annuel de performance) de la Mires annexé au projet de loi de finance. Sur ce montant, 1,015 Md€ sont dédiés à la recherche et 3,1Md€ aux Idex. Les actions prévues pour la recherche concernent les Equipex (365 M€), les technologies clés génériques (150 M€), la recherche Hospitalo-Universitaire (400 M€), la Recherche spatiale (50M€) et le calcul intensif (50M€). Les trois premiers seront gérés par l'ANR, le Cnes étant l'opérateur retenu pour l'espace et le CEA pour le calcul.

Pour les Equipex : seront privilégiés les consortiums candidats rassemblant établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les entreprises.

L'appel à projets associera les 5 Alliances. Une première vague d'appels sera publiée début 2015 pour un dépôt des dossiers, sélection à l'automne.

Pour la Recherche Hospitalo-Universitaire en santé, afin de structurer une recherche centrée sur des thématiques prioritaires, les appels à projets s'appuieront sur des entités HU déjà labellisées plutôt que sur des organismes ou des institutions. Le ministre des affaires sociales et de la Santé sera étroitement associé au pilotage de cette action. Il y aura deux vagues d'appel à projets, la première début 2015. Sont attendus des projets de recherche présentant « un fort potentiel de transfert rapide vers l'industrie ou vers la société », portés prioritairement par un DHU et, le cas échéant, par un IHU ou PHUC (pôle HU en cancérologie). Au projet devront être associées des entreprises et des collectivités territoriales.

### Analyse

La mondialisation capitaliste ne cesse d'accroître la concurrence entre groupes privés. Il faut avoir des coûts de production inférieurs et produire des marchandises aux valeurs d'usage supérieures à ceux des concurrents, afin d'évincer ces derniers du marché. Dans le cadre de l'austérité, les États européens n'ont plus les moyens de financer l'ensemble des champs de recherche. La recherche publique doit être quasi exclusivement au service de la compétitivité des entreprises. Ainsi ces dernières n'ont pas à investir, la recherche publique faisant le travail à leur place. Les tâtonnements, les incertitudes propres à la recherche, c'est pour l'État, les résultats et les profits qui en découlent, c'est pour le privé. Mais l'énormité des capitaux investis par les groupes privés dans leur internationalisation appelle une rentabilisation de plus en plus rapide. Le profit n'a plus le temps d'attendre. De l'innovation nous sommes passés au transfert, au « plus » près du marché, comme le disent les textes cités plus haut. Il n'y a plus de place ou si peu pour la recherche, la vraie, fondamentale ou appliquée. Il est évident que cette politique enfonce un peu plus la France dans la crise.

La loi Fioraso poursuit la logique du Pacte pour la Recherche et de la LRU de V. Péresse, à savoir : assoir la maîtrise du pouvoir politique et économique sur l'ensemble de l'ESR, en transformant les organismes de recherche en simples agences de moyens et en les intégrant dans les 30 consortiums d'enseignement supérieur en cours de constitution. Ces

consortiums (fusion d'universités, Communauté d'Universités et d'Établissements) articuleront les créneaux de spécialisation d'enseignement et de recherche en fonction du tissu régional d'entreprises. Au sein de ces consortiums, les enseignements et les recherches non liés aux entreprises auront de grandes difficultés à survivre. D'autant plus qu'avec la Loi Fioraso, les collectivités territoriales rentreront dans les structures de direction de ces consortiums. Au nom du développement régional, elles courent déjà au devant de la SRIS3. Qu'en sera-t-il avec l'acte III de la décentralisation et la création des métropoles, qui rassembleront toutes les communautés d'agglomérations de plus 400 000 habitants ? Ces dernières seront dotées de compétences extrêmement larges par transfert des compétences de l'État et des communes, et même par convention de celles des départements ou de la région.

Dans cette vaste recomposition de l'ESR, les EPST ne vont pas disparaître, ils seront réduits à un rôle d'accompagnement comme l'explique le point 2 de l'Agenda France Europe 2020.

Le pouvoir politique maîtrise les EPST par la nomination de leur PDG et la composition de leur Conseil d'Administration où les élus du personnel sont minoritaires, et par la mise sur la touche de leurs instances scientifiques par l'AERES et l'ANR. Si les universités présentent l'avantage d'être dépourvues d'instances scientifiques analogues à celles des EPST, elles ont l'inconvénient que leur président n'est pas nommé par la tutelle mais élu, et que leurs instances de direction font la part encore trop belle aux élus. Les fusions d'universités, les Communautés d'universités et d'établissements s'inscrivent dans cette volonté du pouvoir politique de contrôle absolu du système universitaire et de recherche.

Mais tant que le pouvoir politique n'aura pas la haute main sur la composition des instances universitaires en nommant les présidents et en reléguant les élus du personnel à la portion congrue, il n'évitera pas l'émergence de personnalités comme Anne Fraïsse, la présidente de Montpellier 3 qui a engagé un bras-de-fer courageux avec la Ministre. Il sera obligé de se reposer sur des organismes nationaux de recherche.

Gilles Mercier

## *Une attaque en règle contre les réseaux métiers du CNRS*

En 2000, le CNRS avait créé une Mission pour les Ressources et Compétences Technologiques (MRCT), dont l'objectif était d'initier, structurer et animer des communautés qui partagent une technologie ou un ensemble de métiers. La MRCT a été rattachée en 2010 à la Direction Générale Déléguée aux Sciences (DGDS) et associée à la Mission pour l'interdisciplinarité (MI) à la création de cette dernière en 2011. Cet automne, les réseaux de métiers et technologiques viennent d'être intégrés au sein d'une plateforme sous la tutelle de la MI, tandis que la MRCT disparaîtra au 31 décembre 2013.

Les réseaux métiers sont plus d'une vingtaine au niveau national. Ils sont prolongés dans la plupart des délégations régionales par des réseaux régionaux inter-établissements. La participation des membres aux actions du réseau a toujours été basée sur le volontariat. La motivation des participants aux différents réseaux est portée par une volonté de faciliter la communication, permettre l'échange de compétences, mutualiser les expériences, intégrer les nouveaux entrants dans une communauté de travail.

Les objectifs étaient définis comme suit sur le site du CNRS :

- développer un savoir-faire dans les laboratoires
- assurer une veille collective
- capitaliser et diffuser les expériences concrètes
- participer aux évolutions professionnelles en concertation avec les directions scientifiques et la DRH.

Le SNTRS-CGT a toujours soutenu l'existence des réseaux de métiers qui contribuent au renforcement des collectifs de travail, dans une logique d'auto-organisation des professionnels.

La nouvelle charte des réseaux de métiers, qui vient de paraître, ajoute parmi les objectifs :

- tenir à jour des viviers d'experts
- être les acteurs et interlocuteurs auprès des Instituts, des Directions du CNRS et de l'ESR au sens large.

Ainsi, les nouveaux objectifs pour les réseaux de métiers semblent dériver vers des missions au service de l'administration de l'établissement, au lieu d'être au service des communautés de travail.

Mais la charte va beaucoup plus loin : les réseaux de métiers devront être « labellisés MI » par des commissions d'experts choisis bien sûr par la MI elle-même ! De plus, elle explique que les réseaux auront un cycle de vie de quatre ans qui débouchera sur une évaluation. Si les réseaux n'ont pas rempli les missions définies par la MI, ils perdront leur label. Cette perte du label signifie la perte des budgets de fonctionnement pour le réseau en question, bien que les besoins existent toujours.

La motivation de l'établissement est de réduire les coûts induits par l'activité des réseaux. Ils ne s'en cachent pas, expliquant que ceux-ci coûtent trop cher, il est donc prévu de diviser par deux le budget de fonctionnement des réseaux nationaux en 2014 !

Rien n'est dit sur le fonctionnement des réseaux régionaux : auront-ils les moyens de fonctionner ? En réunion préparatoire à la charte, il a été dit que la plateforme réseaux de la MI n'avait pas vocation à les financer. Leurs ressources viendront-elles des réseaux nationaux ou devront-ils s'organiser en association financée par les adhérents eux-mêmes, comme il est suggéré par certains ?

La mission pour l'interdisciplinarité a besoin de récupérer des fonds, d'une part pour faire face aux budgets d'austérité de l'établissement, d'autre part pour financer les défis (<http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article9>) qu'elle met en place. Sa logique impliquerait-elle que les réseaux de métiers répondent aux défis de la MI pour rechercher leur propre source de financement, ou encore que les membres des réseaux donnent des cours dans le cadre de « CNRS formation entreprise » pour rapporter de l'argent ?

Ainsi les réseaux de métiers fondés dans les années 2000 sur la base du volontariat, dont la dynamique était avant tout la volonté de leurs membres de s'enrichir mutuellement, se retrouvent formatés, obligés d'obéir à des indicateurs d'efficacité, des labels, des évaluations..., de se soumettre à une logique technocratique.

Est-ce à coup de labels que l'on construira la recherche de demain ?

Josiane Tack

## *Archéologues en lutte pour un pôle public de recherche : Inrap, Culture, CNRS, Université, collectivités territoriales*

Cela fait des décennies que, comme bien d'autres, les archéologues luttent pour leurs recherches et leurs emplois. Pour en comprendre les enjeux, pour eux, pour l'archéologie, la recherche scientifique et la société, il est nécessaire de rappeler quelques données.

**L'archéologie** : c'est une discipline scientifique dont l'objectif est d'étudier le passé des sociétés à partir des traces matérielles issues des activités humaines rescapées de l'usure du temps. Depuis des décennies, ses protocoles se sont diversifiés et affinés ; il s'agit désormais d'une recherche collective, structurée et professionnalisée. Elle s'appuie aussi bien sur les traces et vestiges eux-mêmes, le plus souvent à la faveur de fouilles, que sur les relations qu'ils entretiennent entre eux et qui leur donnent sens. Les

interprétations que les archéologues font de ce sens dépendent : de l'état d'avancement de la recherche et des moyens techniques d'investigation ; des problématiques mises en place au fur et à mesure des connaissances acquises et sans cesse remises en

perspective ; et de l'évolution des questionnements des sociétés sur leur propre histoire. L'archéologie est donc une discipline scientifique structurellement et doublement inscrite dans la société.

Sa professionnalisation n'a pu être effective, depuis un demi-siècle, qu'avec un cadre réglementaire (la loi fondamentale de 1941) et statutaire : CNRS et Université en 1945, puis Ministère de la Culture en 1959, et dernièrement services des collectivités territoriales en 1983 (décentralisation) ; enfin Inrap (Institut de recherches archéologiques préventives), établissement public placé sous la double tutelle Culture et Recherche par la Loi sur l'archéologie préventive en 2001.



**La loi de 2001** : portée devant le Parlement par la Ministre de la culture Catherine Tasca (Chirac/Jospin), issue de deux décennies de luttes communes, elle a enfin permis de légitimer et structurer l'organisation et le financement des interventions archéologiques liées à des opérations d'aménagement du territoire. Ce sont les interventions, « préventives » car réalisées en amont des opérations, sur prescription et sous le contrôle des services de l'État en région (DRAC/SRA). Elles se déroulent en deux temps : un « diagnostic » qui permet de caractériser le potentiel scientifique et patrimonial des terrains voués à destruction par les aménagements ; une « fouille », réalisée en fonction des prescriptions établies par les services régionaux de l'État sur la base des résultats des diagnostics. Précisons qu'une part seulement de ceux-ci donne

effectivement lieu à des fouilles, et que les services de l'État (prescriptions et contrôle) ont été décimés par la funeste RGPP, ce qui a des conséquences négatives sur les opérations. Sur le plan scientifique, soulignons que la plupart des responsables

d'opération de l'Inrap sont membres permanents d'une UMR du CNRS et que nombre de chercheurs et d'ingénieurs participent directement aux opérations préventives ou à l'étude des données qui en sont issues. Les liens opérationnels et structurels entre tous sont d'autant plus fondamentaux pour la recherche, que l'évolution des problématiques et des connaissances se répondent directement.

**La Loi de 2003** : sitôt le changement de gouvernement en 2002 (Chirac/Raffarin), le nouveau ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, fait voter une nouvelle loi qui introduit, entre autres, deux nouveaux partenaires dans le dispositif : les services territoriaux

d'archéologie (communes et départements) et les « opérateurs privés ». Si les premiers peuvent apparaître d'emblée légitimes (professionnels qualifiés, sous statut public), l'introduction des « opérateurs privés » répond directement à la volonté politique de créer artificiellement une concurrence commerciale destinée à « faire baisser les coûts » et « élargir l'offre » ! Faire apparaître en fait l'archéologie non plus comme discipline scientifique, mais comme simple activité BTP destinée à « libérer les terrains de toute hypothèque archéologique ». Depuis, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de faire la promotion de ce secteur *privé* qui, parti de rien, comporte hélas aujourd'hui suffisamment d'entreprises pour mettre à mal l'ensemble du dispositif public de la recherche en archéologie, préventive ou non. En effet, alors que l'Inrap est l'opérateur exclusif, avec les services territoriaux agréés, des « diagnostics », les « fouilles » peuvent être réalisées indifféremment par chacun de ces intervenants. Or, comme nombre d'aménageurs choisissent leur « opérateur de fouille » en fonction du montant du devis et non des prestations correspondantes (comment le leur reprocher !), ces « opérateurs privés », qui pratiquent une politique de dumping social et de minima scientifique, grignotent de plus en plus de « part de marché », d'autant plus que les services de l'État devant les « contrôler » n'en ont plus les moyens humains. Les personnels des structures privées, le plus généralement qualifiés, sont eux-mêmes victimes de ce système qui accentue leur précarité salariale et scientifique.

De par la volonté politique, on est donc ainsi passé en dix ans d'une activité scientifique enfin structurée à sa disparition programmée à cause de la concurrence commerciale. En effet, aujourd'hui, la situation financière de l'Inrap est suffisamment critique pour que le système risque de ne plus fonctionner d'ici un ou deux ans, alors même qu'aujourd'hui les personnels de l'Inrap sont les plus nombreux à agir dans l'archéologie en France, étant avant tout dédiés aux opérations « préventives » qui émaillent tout le territoire national.

**2013-2014, vers la révision de la loi :** au lendemain des élections présidentielles en 2012 et de l'arrivée d'Aurélie Filippetti au Ministère de la culture, l'espoir était d'autant plus grand qu'elle acceptait de mettre en

place un chantier de reprise du Code du Patrimoine, cadre des lois sur l'archéologie.

Las, malgré leurs demandes répétées, les archéologues ont du mal à se faire entendre sur le fond de leurs revendications au même rythme que leurs collègues des autres secteurs (archives, musées, architecture, etc.), et il a fallu une grande manifestation intersyndicale [CGT (SGPA-Culture, SNTRS-CGT, UFICT-Services Publics), FSU, SUD, CNT] et interprofessionnelle (Inrap, Culture, Recherche, Collectivités, Université, secteur privé) le 19 novembre dernier pour qu'ils soient enfin reçus au Ministère de la Culture.

Depuis, le cabinet de la Ministre a accepté de discuter « sans tabou » des différents domaines où les archéologues demandent une révision, la plus fondamentale étant l'arrêt du système de mise en concurrence commerciale. Une première réunion a eu lieu le 28 novembre pour définir le calendrier des négociations et une méthode de travail (étude économique et juridique de trois scénarios allant du statut-quo à l'instauration d'un monopole public). Deux réunions préparatoires sont prévues en décembre et une début janvier, pour faire le point des scénarios envisagés. Les archéologues, satisfaits de ce calendrier et de son contenu, restent cependant très attentifs et vigilants quant aux résultats de ces études, et bien sûr aux arbitrages qui suivront. Surtout que les aspects sociaux ne sont pas envisagés dans le cas d'une intégration au service public de personnels actuellement sous statut privé et que ces arbitrages devraient se faire à la mi-janvier !

La vigilance est d'autant plus de mise que les lobbies des aménageurs, du bâtiment, mais aussi des élus libéraux préférant la concurrence commerciale à la recherche publique et agissent directement pour contrer ces avancées.

La dimension scientifique fondamentale qui relie tous les archéologues, État (ESR et culture), Inrap, collectivités territoriales et entreprises privées est telle que c'est donc tous ensemble qu'ils luttent pour que la révision du Code du Patrimoine annule cette dimension commerciale introduite en 2003.

Philippe Soulier

## *Crise au sein des CAP du CNRS*

Le mandat actuel des Commissions Administratives Paritaires (CAP) du CNRS avait bien mal commencé. La direction voulait faire des économies sur le fonctionnement des CAP en limitant la durée des missions, pour rogner sur les frais de déplacement et d'hôtel. Il avait fallu une première campagne de boycott pour contraindre la Direction à revenir à un fonctionnement plus normal.

Mais avec les contraintes budgétaires, les possibilités de promotions en CAP ont fondu comme neige au soleil. La Direction s'est montrée de plus en plus

autoritaire. De moins en moins de dossiers peuvent être défendus en CAP avec une chance de succès, s'ils ne sont pas dans le classement de l'Administration.

Ce fonctionnement autoritaire s'est accompagné d'un durcissement des sanctions dans toutes les CAP, y compris dans celles des chercheurs. Cette situation a conduit les élus de la CAP des techniciens à boycotter la CAP de promotion. Il s'en est suivi une déclaration intersyndicale envoyée à l'ensemble des personnels du CNRS.

**Message des organisations syndicales du CNRS : SNTRS-CGT, SGEN-CFDT Recherche EPST, UNSA RECHERCHE, SNCS-FSU, SNPRES-FO, SUD Recherche EPST**

### *Les CAP du CNRS ne sont plus en capacité de fonctionner normalement*

Le mécontentement est fort dans toutes les CAP. Dans toutes les CAP, **les élus de toute appartenance syndicale** ont envoyé un courrier de protestation à la Direction. La position de la direction en CAP d'avancement est de plus en plus rigide, il est devenu quasiment impossible de défendre un dossier qui n'est pas dans la liste de la Direction.

En CAP dite normale, c'est-à-dire traitant notamment des détachements et des sanctions disciplinaires, la situation s'est aussi dégradée. Augmentation et alourdissement des sanctions, les pièces administratives sont communiquées la veille ou presque, alors qu'un délai de 15 jours est prévu dans les textes. C'est aussi pour cette raison que les élus en CAP des Techniciens ont boycotté.

Le mécontentement des élus est tel que la CAP des techniciens a décidé de reconduire son boycott, suivi en cela par la CAP des adjoints techniques. En absence de quorum lors de la deuxième convocation de la CAP, le processus de promotion devient de la seule responsabilité de la Direction.

**Les organisations syndicales sous signées ont écrit au Président Directeur Général du CNRS pour lui demander de restituer leurs prérogatives aux instances statutaires nationales que sont les CAP.** Une première réunion avec le PDG du CNRS se tiendra le lundi 16 décembre. A la suite de cette réunion, le compte rendu des débats sera envoyé aux personnels du CNRS.

# **Droits**

## *Dialogue social et Fonction Publique : Les élections 2014 de nos instances de concertation*

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, parue au JO n° 154 du 6 juillet relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique comporte des changements majeurs dans l'organisation des élections professionnelles et des instances statutaires : **Comité Technique (CT), Commissions Administratives Paritaires (CAP)** pour les titulaires de l'Etat et

**Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** pour les contractuels de l'Etat.

A ce titre quatre orientations sont définies :

### **1. Accès aux élections**

Afin de conforter la place de l'élection, les élections aux actuelles CAP et aux Comités Techniques seront ouvertes aux organisations syndicales de fonctionnaires légalement constituées depuis au moins deux ans et remplissant les conditions d'indépendance et de respect des valeurs républicaines. Les organisations syndicales affiliées à une union ou confédération de syndicats représentative au niveau national dans une fonction publique seront réputées, sauf preuve contraire, remplir ces conditions dans cette fonction publique. La présence au sein d'un Conseil supérieur de la Fonction Publique attestera cette représentativité.

Comme les Comités Techniques de la Fonction publique territoriale et les Comités Techniques d'établissement de la Fonction publique hospitalière, **les Comités Techniques de l'Etat seront élus directement par l'ensemble des agents concernés (titulaires et contractuels)**. En effet la plupart de ces instances, composées jusqu'alors à partir des résultats des élections aux Commissions Administratives Paritaires, ne prenaient en compte que les suffrages des fonctionnaires. **Désormais les agents contractuels de droit public et éventuellement de droit privé seront également électeurs** sous condition d'une durée minimale d'ancienneté de leur contrat.

**Le scrutin de liste** à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification, quel que soit le taux de participation **sera retenu** pour les élections aux instances de concertation au sein des trois Fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, hospitalière). Pour les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) représentant les personnels non titulaires, les élections se dérouleront au scrutin de sigle. Un groupe de travail avec les organisations syndicales examinera les conditions, qui justifieraient que, dans certaines élections locales, au regard des spécificités des instances propres à chaque versant de la Fonction publique, puisse être admise la présentation de listes incomplètes ou le recours à un scrutin sur sigle.

A l'issue du vote, **l'attribution des sièges** entre les listes candidates **se fait proportionnellement** au nombre de voix recueillies par chacune des listes.

Le vote est généralement électronique via internet selon une procédure nationale. Cependant cela ne sera pas le cas dans l'ESR : le vote se fera à l'urne (université) ou par correspondance (EPST).

## 2. Harmonisation des cycles électoraux

La loi prévoit de fixer la durée des mandats de toutes les instances de concertation des trois versants de la Fonction publique à quatre ans. L'objectif sera également de parvenir à une organisation des élections

le même jour dans l'ensemble de la Fonction publique (calendrier identique) : le 4 décembre 2014.

- Décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la Fonction publique de l'Etat

- Décret n° 2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires.

## 3. La réforme des Comités Techniques

Cette réforme consacre le principe de l'élection des représentants des personnels au sein des Comités Techniques de l'Etat. Afin de favoriser la représentation la plus légitime et la plus efficace possible de l'administration, le paritarisme numérique au sein de ces instances est supprimé, les représentants de l'administration ne prennent plus part au vote et leur représentation est adaptée en fonction de l'ordre du jour. **Les élections aux Comités Techniques constituent un enjeu crucial pour les organisations syndicales**. Ainsi que le précise la loi, la représentativité dans le secteur public regroupant toutes les activités économiques et sociales prises en charge par les administrations, les entreprises publiques, et les organismes de sécurité sociale, **ne se fonde plus sur les votes en commissions paritaires**, mais sur les votes en comités techniques. **Seuls les syndicats ayant obtenu des sièges dans les Comités Techniques pourront signer des accords**. La circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dispose notamment que les représentants du personnel d'un Comité Technique ministériel (à l'exception du comité technique ministériel commun) et les représentants du personnel au sein des Comités de proximité sont élus comme énoncé ci-dessus au scrutin de liste. Le calcul de la répartition des sièges de titulaires s'effectue suivant la règle de la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

**Enfin la loi élargit les attributions des Comités Techniques**. Au-delà des problèmes d'organisation et de fonctionnement des services, ces instances doivent être obligatoirement consultées sur les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences des agents, sur les questions statutaires les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, la formation et le développement des compétences, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la

lutte contre toutes les discriminations. Les Comités Techniques doivent être également informés des principales décisions à caractère budgétaire ayant des incidences sur la gestion des emplois et débattre du bilan social.

#### **4. L'enveloppe des moyens alloués par l'Etat à chaque syndicat**

**Le budget attribué dépend du résultat de ces élections** : le critère de représentativité qui conditionne l'octroi des droits et des moyens est désormais établi en fonction des suffrages et des sièges obtenus aux élections aux Comités Techniques pour la représentation de l'ensemble du personnel. Présenté par le ministre chargé de la Fonction publique le 29 septembre 2011, la mise en œuvre du projet de réforme relatif à la modernisation des droits et des moyens syndicaux prévoit une enveloppe globale, avec une clé de répartition fixée à 50% en fonction des voix et 50% en fonction des sièges obtenus aux élections. Par ailleurs, le projet de loi du texte législatif déposé au parlement à l'initiative du gouvernement, concernant la lutte contre la précarité, présenté au conseil des ministres le 7 septembre 2011, prévoit quant à lui une obligation de certification des comptes pour les syndicats.

**Tribune libre**

*L'installation d'une plateforme public-privé n'est pas une question de moyens. Chaque projet doit être combattu. Celui prévu au CEFÉ (Montpellier) n'aura pas lieu, nous devons nous en féliciter !*

Le projet d'installation d'une plateforme public-privé au CEFÉ (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, l'un des plus importants laboratoires de l'INEE) a suscité beaucoup de discussions parmi les personnels du laboratoire et au sein du SNTRS-CGT local.

**Juillet** : Un tract SNTRS-CGT et SUD-Recherche-EPST titrait : « *La Direction du CNRS essaie d'imposer au CEFÉ l'installation d'une plateforme public-privé : nous refusons la soumission aux intérêts du privé !* ».

Le conseil de laboratoire avait émis un vote défavorable vis-à-vis de ce projet, au vu des informations dont il disposait. La Direction passait outre avec des méthodes qui ont profondément choqué les personnels : remise

#### **5. Les modalités d'attributions des moyens aux syndicats des EPST**

Jusqu'à présent les moyens (crédits et décharges) attribués aux syndicats dans les organismes de recherche étaient déterminés par les résultats à des élections nationales dans chaque EPST (CAP pendant longtemps et plus récemment Comité Technique). Cela pourrait être remis en cause. Le Ministère envisage de faire le calcul d'attribution des moyens sur la base du scrutin au CTMinistériel. Cette base de calcul serait très désavantageuse pour le SNTRS-CGT dont les résultats sont meilleurs dans les EPST que ceux de la FERCCGT (dont il est membre) au niveau du Ministère. Nous sommes donc intervenus auprès du Ministère en convergence avec la plupart des syndicats des organismes pour le maintien d'un calcul sur la base d'un scrutin spécifique aux EPST. Affaire à suivre.

**La défense des droits des personnels dans les instances statutaires dépend de vos voix  
Votez SNTRS-CGT pour le renouvellement de l'ensemble de ces instances en 2014**

Dominique Gonzalez

en cause des règles d'hygiène et sécurité (H&S), déniement du travail des agents de prévention du laboratoire qui ont démissionné, chantage aux postes ITA et ordre de faire place nette pour le 1<sup>er</sup> septembre, 6 pièces étant immédiatement attribuées à la plateforme et les personnels les occupant n'ayant pas d'autre choix que d'aller ailleurs ! Nous dénonçons alors l'installation de cette plateforme public-privé d'environ 10 personnes, toutes en CDD sauf la responsable (professeur de chimie à l'UM2), ayant pour but de mettre au point la faisabilité pour l'industrie de brevets déposés. C'était pour nous une atteinte directe aux intérêts généraux du laboratoire, de ses personnels et projets scientifiques. Nous revendiquons de la Direction qu'elle renonce à ce

projet, débloque les moyens budgétaires nécessaires pour la réfection du bâtiment et la remise aux normes d'H&S de tous les locaux et plates-formes, assure le maintien du même potentiel technique à ceux obligés de céder leur place et cesse le chantage au remplacement des postes ITA.

**Septembre** : Après un été de grande activité des différents services (DR13, INEE et laboratoire) pour dérouler le tapis rouge à ce « business angel », patron de Stratoz, travaillant pour le fond d'investissement Truffle<sup>2</sup>, un bureau d'étude évalua le coût des nouvelles installations à 130 000€, sans savoir qui paierait. Quant à la résistance des personnels et à l'action des représentants syndicaux au sein des différentes instances avec plusieurs visites des CHSCT CNRS et UM2, l'interpellation de X. Inglebert, DGDR du CNRS et une entrevue avec S. Thiébault, Directrice de l'INEE, elles ont continué à faire leur œuvre...

**Octobre** : Une suspension temporaire de l'ensemble des activités de « chimie verte » a été décidée par la Direction du CEFE, liée au non-respect de règles élémentaires d'H&S. Puis, nous apprenions que le projet se ferait hors du CEFE, dans les locaux d'une pépinière d'entreprises de l'Agglomération de Montpellier, au grand soulagement des personnels du laboratoire.

**Cette véritable offensive de la Direction contre les personnels de mon laboratoire a soulevé des débats au sein du syndicat, alors discutons-en vraiment !** L'installation d'une plateforme public-privé dans une unité du CNRS ne pose-t-elle que des questions de moyens et de formes ? Devrions-nous soutenir ce type de projet pourvu qu'il respecte les règles d'H&S ? La politique actuelle (loi Fioraso) qui aggrave tous les dispositifs de Sarkozy et Péresse pour imposer une mise à disposition des industriels, de la recherche publique, est condamnée avec fermeté par notre syndicat à l'échelle nationale. L'assujettissement aux intérêts du privé par le biais des financements sur projets de l'ANR, des Investissements d'Avenir, etc est dénoncé dans nos réunions et tracts nationaux, mais qu'est-ce que cela vaut si, à l'échelle où cela s'applique (les labos), nous passons sous silence la subordination aux intérêts d'un patron même « petit », un business angel de surcroît ? Au Conseil scientifique de l'INEE où

je suis élue, l'un des membres de la Direction a déclaré : « il faut du retour sur investissement », scandalisant la plupart des membres présents. Cette logique, qui oblige les équipes à garder le secret sur leurs travaux et accroît l'emploi précaire, devrait-elle devenir le moteur de la recherche, la motivation des chercheurs ? Le cahier des charges des « nouveaux » Idex de Mme Fioraso impose toujours plus de liens avec les entreprises privées : faudrait-il le taire, quand cela se passe près de chez nous ? Aucune plateforme public-privé n'est défendable. Toutes ont pour but de mettre à disposition des intérêts du privé les chercheurs, les IT, leurs savoirs, les équipements, les locaux de la recherche publique. Combien de thématiques seront abandonnées car sans intérêt pour les industriels ou les investisseurs ? Certes des start-up se sont installées dans certains laboratoires sans soulever de contestations apparentes. N'est-ce pas dû en partie à la faiblesse de notre audience et de notre intervention pour les dénoncer ? Si des collègues tentent de se « consoler » en disant « au moins cela financera la rénovation d'un demi-couloir », notre rôle, en tant que syndicat, est de nous opposer à cette logique partout où elle s'applique. Pour le gouvernement, la Recherche publique devrait désormais avoir pour mission de contribuer à « la compétitivité », « de créer des emplois » (comme cela a été annoncé au CSI-INEE) en relevant les fameux « défis sociétaux » d'« Horizon 2020 ». La mission de transfert de la loi Fioraso, n'a-t-elle pas en réalité pour but de faire prendre en charge par le public, la R&D du privé ? Tous les moyens sont bons pour faire baisser le « coût » du travail et augmenter les bénéfices des patrons !

L'année 2014, avec la baisse accrue des crédits et des postes, l'exigence de fusion généralisée en pôles régionaux dans le cadre des Communautés d'Universités et d'Établissements et des Idex, verra s'accroître de tels coups de force. **Alors, au plan local comme au niveau national, défendons la recherche publique, le CNRS et les laboratoires en revendiquant nettement une recherche libre<sup>3</sup>, à 100% publique, débarrassée de la précarité, des start-up, de tout ce qui remet en cause nos statuts, notamment celui de chercheur à plein temps devant bénéficier d'une totale et véritable liberté de recherche !**

Patricia Sourrouille

---

<sup>2</sup> Déjà implanté à Montpellier, via l'entreprise Deinove en partenariat avec le CPBS (CNRS) et SPLICOS, laboratoire coopératif avec l'IGMM (CNRS).

---

<sup>3</sup> Vis-à-vis de toute pression économique, politique, idéologique ou religieuse.

## *Une réaction à la tribune libre de Michel Gruselle dans le BRS n°466*

Mon propos n'est pas de discuter des prises de position (discutables tout de même) de Michel Gruselle à propos du débat sur la transition énergétique, ni d'ailleurs ses propositions autour du nucléaire (construction d'un 2<sup>e</sup> EPR par exemple). Non. Par contre, je ne peux pas rester sans réagir quand j'entends dans les débats pour ou contre le nucléaire l'argument ultime avancé par les pro-nucléaire, l'argument massue, imparable : « il en va de l'indépendance de la France ! ». Ce que Michel Gruselle traduit ici par : « la construction d'un deuxième EPR assurerait à la France une indépendance énergétique durable ».

Mais où sont les mines d'uranium ? Dans quelle région de France est extrait l'uranium ? AREVA n'exploite aucune mine d'uranium en France ! Notre uranium vient du Niger, du Canada et du Kazakhstan. Cet argument d'indépendance énergétique pourrait être (pourquoi pas ?) appliqué au pétrole, puisque là aussi nous brûlons un combustible que nous achetons ou extrayons en Afrique, tout comme nous le faisons avec l'uranium !

Ceci étant posé, il faudra enfin que le débat sur le nucléaire, pour peu que le tabou soit enfin levé, prenne en compte les questions géostratégiques et ses conséquences pour ne pas reproduire avec l'uranium des affaires plutôt honteuses comme ELF-Gabon avec le pétrole et son corollaire néocolonialiste, ainsi que les arrangements occultes avec des dictatures... Débattons du nucléaire, mais non sur la base d'arguments fallacieux.

Patrick Chinestra  
SNTRS Inserm Toulouse

# International

## *Hors des frontières de la France*

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

### **Les libertés académiques dans l'œil du cyclone**

#### **1. Grèce**

##### *Universités fermées sur ordre de la police*

Chaque 17 novembre, le monde de l'éducation commémore le soulèvement de l'École Polytechnique d'Athènes (17 novembre 1973). Réprimé dans le sang par la dictature des colonels, ce fut le début de sa fin définitive en juillet 1974. Symbole de l'engagement pour la démocratie, la journée du 17 novembre donne lieu à des manifestations dans les établissements scolaires et les universités, et se culmine chaque année avec un grand défilé à Athènes, de l'École Polytechnique à l'ambassade des États-Unis.

Cette année 2013, la célébration a pris une tout autre tournure. Car l'université grecque est en ébullition (voir BRS n°466) et le gouvernement prend des mesures de plus en plus antidémocratiques, visant à museler la liberté académique garantie par la Constitution. La semaine précédant la commémoration, pour se prémunir contre d'éventuels incidents, le gouvernement a décidé que, pendant toute la durée des manifestations, un « lock out » serait imposé à l'université Panteion d'Athènes (NDLR. université de sciences politiques). Le QG de la police a envoyé une lettre au Prytane (NDLR. titre qu'on donne en Grèce au Président d'une université) de cette université, lui enjoignant de fermer l'établissement afin de s'assurer que les manifestations se dérouleront sous contrôle.

Une lettre similaire a été envoyée à l'École Polytechnique : il a été demandé au Prytane d'annuler la manifestation programmée dans la cour de l'établissement par les salariés de la radiotélévision (NDLR. licenciés suite à la fermeture de l'audiovisuel public en juin dernier, mais continuant à émettre pendant tout ce temps), dans le cadre de la commémoration.

Presque au même moment, 9 000 policiers ont été mobilisés, prêts à intervenir.

Ces mesures sont restées en vigueur du vendredi 15 novembre au dimanche 17 novembre, jour du traditionnel défilé.

Le climat tendu après l'assassinat de Pavlos Fyssas (NDLR. le jeune artiste assassiné par des individus appartenant à l'Aube Dorée le 18 septembre) et après celui des membres de l'Aube Dorée (NDLR. qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre) inquiète. Mais des enseignants qui se sont exprimés dans la presse dénoncent le fait que « les universités en Grèce donnent l'impression de ne plus être administrées par ceux qui doivent les administrer et qui sont prévus par la loi, mais par la police. C'est une affaire très grave ».

*Le Ministre de l'Éducation contre le Prytane de l'Université d'Athènes*

C'est un fait nouveau, qui rappelle les « commissaires gouvernementaux » imposés aux universités par la dictature des colonels. Pendant une période où les grèves se multiplient dans les universités, suite aux mesures de « mise en disponibilité » d'un grand nombre de personnels administratifs dans le cadre de la « rationalisation » de l'emploi public où l'éducation doit payer un lourd tribut, le Ministre de l'Éducation nationale n'hésite pas à choisir sa victime expiatoire. Il décide de porter plainte disciplinaire contre le Prytane de l'Université d'Athènes, sous prétexte qu'il maintient l'université fermée illégalement, qu'il n'intervient pas pour faire cesser la grève des personnels et ne permet pas l'intervention policière contre des protestations étudiantes.

C'est la première fois depuis la dictature qu'un Prytane en activité est appelé devant l'instance disciplinaire non comme témoin, mais comme accusé. Il a le soutien des personnels de l'université d'Athènes, de son Sénat, de la Conférence des Prytanes et de toute la communauté scientifique

grecque. Tous soulignent l'autoritarisme du Ministre, qui attise ainsi la crise universitaire. Tous mettent l'accent sur la défense de l'université publique et gratuite, et des libertés académiques qu'ils estiment bafouées. Ce climat d'intimidation s'accompagne de manœuvres ministérielles pour faire cesser les grèves en divisant les personnels des différentes universités : négociations et protocoles de suspension des mouvements dans les unes, répression dans les autres. Interventionnisme inacceptable, puisque les universitaires bénéficient d'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions et, comme le soulignent les collègues d'Athènes, leur rôle n'est pas de casser les grèves, ni d'appeler la police face aux manifestations étudiantes. Le Prytane n'est pas un super-policier, mais le garant des libertés et du bon fonctionnement de l'institution. Dans une université où l'écrasante majorité des personnels administratifs sont en grève, comment prétendre que les conditions sont réunies pour poursuivre l'activité ?

Ce n'est pas l'épreuve de force qui donnera une solution aux problèmes des universités. Mais le gouvernement, ayant perdu soutien et consensus qui permettraient d'engager le dialogue, l'œil fixé sur le compteur de l'austérité qui a mené le pays à la récession depuis plus de trois ans, n'a plus que cette voie pour réprimer le mouvement social. « En cette période critique où tout est vendu à l'encan, nous luttons pour un enseignement supérieur public et gratuit, qui réponde aux avancées de la science et soit au service des véritables besoins de l'éducation et de la société », clament les collègues, dans une lettre de soutien à leur Prytane.

Devant tant de soutiens, le Ministre n'a ni plié, ni négocié. Nous apprenons le 10.12.2013 qu'il a même porté plainte contre le Prytane *au pénal* (il n'existe pas d'équivalent du TA en Grèce), pour l'obliger à rouvrir son université. Résultat : le soutien est encore plus massif, venant même des cercles conservateurs.

## 2. Tunisie

**Nadia Jelassi**, universitaire et artiste, membre du conseil scientifique de l'Institut supérieur des Beaux-Arts de Tunis, à la tête du département des Arts plastiques, est sous le coup d'une instruction commencée il y a un peu plus d'un an pour

« troubles à l'ordre public » en vertu d'une loi datant de l'ère Ben Ali. Des prédicateurs islamistes se sont érigés en critiques d'art, qui plus est d'une production d'universitaire alliant recherche et création, et ont voulu interpréter une œuvre de Nadia Jelassi représentant trois femmes voilées, avec le visage recouvert de fragments de textes empruntés à des journaux locaux, enfouies dans des galets disposés en cercle à même le sol. Selon eux, cette œuvre serait une incitation à lapider des femmes musulmanes, d'où le « trouble » à l'ordre public.

Son double statut, d'universitaire et d'artiste, a attisé des haines, sans mobiliser pour autant ceux qui auraient dû la défendre, en premier lieu le Ministère de l'Enseignement supérieur ou celui de la Culture. L'instruction est toujours en suspens, sorte d'épée de Damoclès pesant tant sur les libertés académiques que sur la liberté d'expression artistique. Fort heureusement, la société civile se mobilise : c'est grâce aux défenseurs de la liberté d'expression, de création et des valeurs universitaires que l'affaire Jelassi est médiatisée, reliée à celle de Habib Kazdaghli, le doyen de la faculté des Lettres, Arts et Humanités de La Manouba, inculpé après s'être fait agresser dans son bureau par des étudiantes islamistes (cf. BRS n°465) dont l'acquittement, reçu avec un immense soulagement, n'a pour autant pas fait cesser l'acharnement des extrémistes.

**Habib Kazdaghli** a été invité en novembre pour une semaine de conférences dans les universités canadiennes (Ottawa, Québec, Montréal). Dans une interview à un journal indépendant tunisien en ligne, le doyen souligne l'intérêt de ses collègues canadiens pour l'affaire de sa faculté : « ils sont conscients que les valeurs de notre université ne peuvent être échangées et protégées qu'à travers le réseau universitaire ». Porteur de projets de coopération entre l'université tunisienne et canadienne sur l'étude du patrimoine islamique (faculté des sciences sociales d'Ottawa) ou l'histoire (Québec), le doyen voit en l'ouverture internationale la garantie que l'université restera un lieu dédié à la connaissance au sein d'un système éducatif rénové, offrant à la jeunesse de réelles perspectives, hors du chômage qui sévit dans le pays. Une université en phase avec la réalité. Mais les obscurantistes ne sont pas restés inactifs : face à l'écho qu'ont rencontré outre-Atlantique les conférences du doyen

et ses projets de coopération scientifique, ils se sont empressés de diffuser sur le web un faux profil et de faux propos, et surtout une présentation de Habib Kazdaghli comme « un suppôt du sionisme, un agent d'Israël, du Mossad » etc. Cela n'a en rien intimidé le professeur.

## **Quel financement pour l'enseignement supérieur et la recherche ?**

### **1. Royaume-Uni**

Lu dans le *Guardian* en ligne du 27.11.2013 : « Brian Cox attaque les plans "absurdes" de coupes dans le financement de la science et les allocations étudiantes ».

Le physicien britannique de l'Université de Manchester, qui travaille aussi pour le CERN, dénonce une décision ministérielle de réduire pendant deux ans de 215 millions de livres le financement de la recherche scientifique et de transformer 350 millions de livres d'allocations étudiantes en prêts. Selon les informations du journal, ces coupes ont été décidées à cause d'un « trou » provoqué par... le soutien accordé aux étudiants des *Colleges* privés, qui a triplé l'année dernière. Le système anglo-saxon tant vanté du « marché libre » de l'éducation et de la science montre clairement sa faillite. Les scientifiques, considérant qu'ils ont déjà payé leur écot, revendiquent l'augmentation de 0,8% de points de PIB du budget de la recherche, et appellent le gouvernement à récupérer les fonds concédés au privé. Le syndicat étudiant ULU (University of London Union) mobilise. L'association « Science is Vital » annonce qu'elle combattra toute atteinte au financement de la recherche scientifique et rappelle au gouvernement ses engagements à la préserver. Le *Labour* parle d'une science « victime de dogmatisme et d'incompétence » gouvernementaux. Mais oublie qu'il n'a pas fait preuve de générosité ni agi pour changer ce système à plusieurs vitesses, quand il était au gouvernement.

En fin de compte, ce sont les scientifiques et les étudiants qui perdent. Les traders de la City qui gagnent ?

### **2. États-Unis**

Lu dans le journal québécois en ligne *Le Devoir* du 9.11.2013 : « L'Université Harvard cherche à combler 34 millions ».

Incroyable mais vrai : le déficit d'une des plus célèbres universités de l'IvyLeague a bondi de 7,9 millions de dollars l'année dernière à 34 millions de dollars cette année ! Il lui faut donc « trouver des sources de revenus innovantes », disent les experts, compte tenu d'une augmentation « plus lente que prévu » des revenus provenant des frais de scolarité, en particulier du premier cycle. « L'engagement du gouvernement fédéral en faveur de la recherche est encore plus incertain que l'an passé », mais l'université a une gestion autonome, elle doit donc procéder à une « gestion de coûts » et un « accroissement de l'efficacité ». Mais tout ce langage managérial n'occulte pas l'absurdité de la situation : financée par sa fondation, l'université n'arrive qu'à un déficit « gérable », n'engränge pas de profit, et se trouve, comme les autres, obligée à surveiller ses finances tout en s'inquiétant d'un moindre investissement public dans la recherche. Ce qui fait dire à un internaute que « l'université des riches [est] aussi dans le rouge ». Piètre satisfaction, en comparaison avec l'austérité qui sévit dans les universités « de tout le monde », qui les maintient fermées (en Grèce), contribue aux dégraissages de personnels (en Espagne) ou les place en quasi faillite (en France). Un enseignement pour tous ceux qui ont l'illusion que « l'excellence », Idexienne ou ERCienne, ouvrant grandes les portes de l'Horizon 2020, leur garantira un avenir où ils pourront enfin se consacrer à la recherche scientifique, non à celle de l'argent.

### 3. Allemagne

Lu sur le site de l'INES (International Network of engineers and scientists for global responsibility) : « les universités allemandes utilisent du cash provenant du Pentagone ».

Les informations proviennent du *Süddeutsche Zeitung* : près de 22 universités et instituts de recherche allemands ont confirmé avoir accepté de recevoir plus de 10 millions d'€ d'aides à la recherche provenant du Pentagone depuis 2000.

Même si une petite partie de ces fonds a été accordée à la recherche fondamentale, la majorité des programmes sont clairement militaires : munitions, drones, explosifs « respectueux de l'environnement » etc. Un professeur de chimie inorganique de l'Université de Munich déclare : « si l'on croit en l'OTAN, il n'y a rien de mal à équiper ses propres gens de bon matériel ». L'université de Brême reçoit des financements du Pentagone, malgré son engagement explicite de ne pas effectuer de recherches militaires. L'Université de la Sarre a reçu plus de 130 000€ du laboratoire de recherche de l'armée états-unienne pour des recherches mathématiques sur la structure du langage. Mais elle affirme que ces recherches ne seront jamais utilisées à des fins militaires. Face à ces critiques, le porte-parole de l'Université de Munich a déclaré que ces fonds représentent bien moins de 1% de l'ensemble du financement extérieur.

Cependant, compte tenu de l'austérité qui réduit les financements publics, cette information ne peut qu'accentuer les craintes. En France, où de plus en plus de laboratoires des organismes publics sont sous le coup d'une « zone à accès réservé », comment ne pas faire le lien avec une utilisation de nos résultats à des fins militaires, au moment où le budget de la défense nationale baisse, mais les interventions militaires se poursuivent ?

## *Afrique du Sud et monde entier : 5 décembre 2013, Mandela Day*

C'est le 5 décembre 2013, à l'âge de 95 ans, que Mandela est parti. C'était en novembre 1986, en France, lors des manifestations géantes contre la loi Devaquet qui prévoyait (déjà) un remodelage du paysage universitaire français : université à deux ou plusieurs vitesses, libre hausse des frais d'inscription et tant d'autres maux, copiés depuis par Péresse ou Fioraso. Malik Oussekiné est mort lors d'une de ces manifestations. La responsabilité des forces de l'ordre et du Ministère Pasqua était Immense dans cette affaire. Le mouvement prend de l'ampleur. C'est là où le slogan avait été inventé, scandé à chaque manifestation : « libérez Mandela, on vous envoie Pasqua ! ». Les étudiants, les jeunes, fer de lance dans le combat pour la libération du « plus vieux prisonnier politique du monde », ont ainsi lié les deux combats et montré leur internationalisme.

### **Extrait de l'hommage du COSATU (Congress of South African Trade Unions)**

[...] Le camarade Madiba a inspiré tous ceux qui luttent pour la liberté en Afrique du Sud et partout dans le monde. Il a subi une incarcération longue et brutale, sans jamais devenir amer et vindicatif. [...] Il n'a jamais compromis ses principes démocratiques ou pensé à autre chose à part comment obtenir la victoire finale dans la lutte qui était toute sa vie et pour laquelle il s'était préparé à mourir : une Afrique du Sud non- raciale, non-sexiste, démocratique et libre. Il avait été honoré par plus de 250 prix, y compris le Prix Nobel de la Paix en 1993, la médaille présidentielle pour la paix (États-Unis) et l'Ordre de Lénine (URSS). Mais pour les travailleurs sud-africains, celui dont nous nous souviendrons toujours est le prix accordé lors du 15<sup>e</sup> anniversaire du COSATU en 2000.

Il n'y avait aucun doute que c'était lui qui devait en être le premier récipiendaire. La citation disait : « tu as été pour nous un inspirateur incessant depuis les temps du Congrès du Peuple, pendant la lutte armée, les jours sombres de prison et d'exil, les soulèvements de masse des années '80, jusqu'à la période des négociations, et, finalement, les jours de la libération et de la reconstruction. [...] Tu as enseigné à nous tous cette leçon, à travers ton engagement, ton dévouement, ton humilité, ton absence d'individualisme, ta loyauté et ta discipline : être un bon leader c'est être un serviteur de ton peuple. C'est pourquoi nous te saluons ».

[...] La meilleure façon d'honorer sa mémoire est de mener plus avant le combat qu'il a mené, et d'obéir à l'appel qu'il a lancé lors de la 50<sup>e</sup> conférence nationale de l'ANC : « Voilà les rênes du mouvement ; protégez et guidez son héritage précieux, défendez son unité et son intégrité [...] ; poursuivez ses objectifs populaires en véritables révolutionnaires qui aspirent seulement à servir la nation ».

